

# LA LETTRE AUX TERRITOIRES

## Edito

La crise sanitaire du COVID-19 bouleverse profondément le quotidien des franciliens. Dans ce moment exceptionnel, Île-de-France Mobilités assume pleinement son rôle d'autorité organisatrice a coordonné pendant le confinement l'action de tous les opérateurs de transport de la région pour garantir aux personnes ayant strictement la nécessité de se déplacer et qui assurent le fonctionnement de notre pays, la possibilité de le faire et notamment le personnel soignant.



Des ajustements ont été nécessaires (pour tenir compte de la forte baisse de fréquentation) mais toutes les lignes essentielles restent ouvertes et les équipes d'Île-de-France Mobilités autant que des opérateurs de transports sont à pieds d'œuvre sans relâche.

Je rends hommage à tous les agents des opérateurs de transport pour leur dévouement afin de permettre la continuité des transports publics.

Cette crise, aussi lourde soit-elle, n'est que temporaire par sa nature. Notre défi pour préparer l'après 11 mai est considérable pour faire en sorte que tous les franciliens puissent reprendre leur activité dans le respect des règles qui auront été fixées par le gouvernement et que progressivement chacun puisse se déplacer en transports en commun en toute sécurité d'un point de vue sanitaire.

**#TousMobilisés**

**Valérie PÉCRESSÉ**

Présidente de la Région Île-de-France  
Présidente d'Île-de-France Mobilités

## Sommaire



**Spécial Covid :**

- p. 1 - Une offre adaptée
- p. 2 - Mesures spécifiques
- p. 3 - Protéger voyageurs et personnels
- p. 4 - Remboursement passes
- p. 5 - Un milliard d'euros par mois de confinement

- p. 6 - Véligo
- p. 7 - Du nouveau sur les réseaux de transports
- p. 8 - Les décisions prises aux Conseils d'Île-de-France
- p. 9 - Mobilités
- p. 10 - L'agenda des concertations et enquêtes publiques
- p. 11 - Les relations avec les territoires et les associations d'usagers
- p. 11 - Assises de la mobilités



## Spécial Covid-19

### Une offre adaptée pendant le confinement

Depuis le début de la crise, une Cellule d'information se tient régulièrement le matin par téléconférence sous l'égide d'Île-de-France Mobilités. Elle rassemble les représentants de la RATP et de la SNCF et fait la synthèse des remontées des opérateurs de bus.

Île-de-France Mobilités veille chaque jour à la cohérence des plans de continuité d'activité des opérateurs (*retour sur la journée précédente et évolution de l'offre de transport liée à l'affluence ou à un besoin spécifique, adaptation de l'offre de transport*) pour être en mesure de communiquer avec précision l'état du fonctionnement du réseau et en garantir le fonctionnement.

Elle repose sur les principes suivants :

- **Offrir une desserte robuste et stable sur la durée de la période de confinement** permettant de répondre au niveau de fréquentation globale et aux besoins des agents indispensables au bon fonctionnement de l'Île-de-France (hôpitaux, forces de l'ordre...)
- **Avoir une desserte ferrée couvrant géographiquement l'ensemble du réseau**
- **Avoir une amplitude horaire la plus large possible** et compléter l'offre ferrée par de la desserte bus pour répondre aux besoins des agents assurant des fonctions vitales comme les hôpitaux

Au cours du dernier mois, plusieurs adaptations ont été nécessaires pour tenir compte de la fréquentation des lignes et faire respecter au mieux l'espacement minimal entre chaque voyageur.

## #RestezChezVous

Si vous êtes obligés d'emprunter les transports, pensez aux modes de paiement sans contact.

Plus d'informations sur [www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr)



Message adressé pendant le confinement.

Ce plan de transport tenait compte aussi de la capacité des opérateurs à produire cette offre dans la durée. En effet, nombre d'agents des opérateurs de transport étaient impactés par la crise sanitaire, soit qu'ils devaient garder leurs enfants en bas âge, soit qu'ils devaient être strictement confinés après avoir été infectés. Cette baisse des effectifs a eu un impact sur le nombre de trains et bus que les transporteurs avaient la capacité de faire rouler. Il a aussi fallu tenir compte de la capacité de SNCF Réseau à maintenir en fonctionnement les postes d'aiguillage indispensables à la circulation. Ainsi que des contraintes liées à la maintenance quotidienne des matériels roulant avec là aussi moins de personnels mais également des procédures de sécurité sanitaire à respecter qui ont pu allonger les délais.

Depuis le 30 mars au 10 mai, un plan de transport réduit en moyenne à 30 % de l'offre habituelle a été déployé pour s'adapter à une fréquentation voyageurs à 10 % de la normale (500 000 voyageurs au lieu de 5 millions quotidiens). L'ensemble du réseau francilien a été desservi, sur une plage horaire de 6h à 22h sur les réseaux ferrés notamment, tout en maintenant l'exigence de répondre aux besoins de mobilité des personnels essentiels au fonctionnement du pays, dont bien sûr les personnels soignants.

L'ensemble des contacts pris en début de crise avec les services des hôpitaux et des communes et les associations d'usagers, nous ont permis d'affiner certaines dessertes.

À titre d'exemples :

- **RATP :**
  - Métro : ligne 1 à 50%, lignes 13 et 14 à 40%
  - Tramway : 40%
- **SNCF :**
  - Ligne J : renforcement de la desserte du Val d'Argenteuil pour mieux desservir l'hôpital d'Argenteuil
  - Ligne N : élargissement de l'amplitude de desserte de Clamart pour mieux desservir l'hôpital Percy

En dehors ces horaires, des services de substitution et les bus de nuit Noctiliens ont pris le relais. Les lignes de bus et tramways de la RATP dans Paris et la proche couronne ont continué de fonctionner jusqu'à la fin de service. Au cas par cas, pour répondre aux besoins spécifiques des personnels hospitaliers, des bus ont été affrétés tôt le matin ou tard le soir, en complément du train et pour la desserte d'établissements précis : centre hospitalier de Gonesse, Groupe hospitalier Sud Ile de France à Melun, hôpital du Val d'Yerres à Yerres, centre hospitalier Sud 77 à Montreuil...

Fin mars, Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités a demandé aux maires de toute la région de faire remonter toute saturation éventuelle d'une ligne de transport qui concerne son territoire afin d'éviter l'accroissement des risques de contamination. Et de signaler tout service de transport à la demande à destination des hôpitaux en grande couronne qui serait jugé insuffisant.

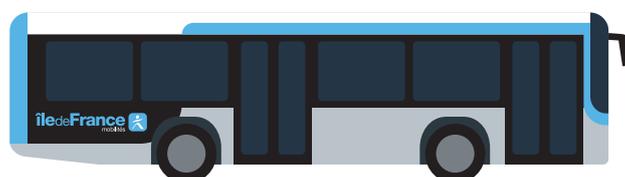
Toutes les informations sont disponibles sur les sites internet [vianavigo.fr](http://vianavigo.fr), [ratp.fr](http://ratp.fr) et [transilien.fr](http://transilien.fr) et sur les applications Vianavigo, RATP et Transilien.

**FOCUS :**  
**STIVO - réseau de Cergy**

L'offre en place a été calquée sur à l'offre du samedi été à l'exception des lignes 35 et 42 (semaine été) avec une offre renforcée car assurant la desserte d'établissements de santé. Cet ajustement est nécessaire pour tenir compte : de la baisse de fréquentation entre 80 et 90% selon les lignes du réseau et du personnel mobilisable.  
[www.stivo.com](http://www.stivo.com)

**FOCUS :**  
**SME77 - réseau express de Seine et Marne**

Les lignes SME47 (Provins-Melun) et 50 (Chessy-Provins) ont conservé un fonctionnement de niveau samedi été (-50% d'offre), le niveau d'offre répondant aux besoins. Pour les autres lignes, mêmes logiques fonctionnement dégradé en fonction de la desserte d'un établissement de santé.  
[www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Seine-et-Marne-Express](http://www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Seine-et-Marne-Express)



Suite aux différentes annonces du Gouvernement, l'offre de transport a été ajustée de la façon suivante sur les réseaux de bus Optile :

- Suspension des services scolaires dès le lundi 16 mars suite à l'annonce de la fermeture des établissements scolaires
- Mise en œuvre de l'offre « semaine été » à partir du mercredi 18 mars suite aux annonces portant sur la fermeture des établissements non essentiels à la vie du pays et sur les obligations de confinement
- Mise en œuvre de l'offre samedi été à partir du lundi 30 mars afin de faire face à la chute de 80 à 90% de la fréquentation sur les lignes du réseau et l'absentéisme du personnel des entreprises de transport. Les lignes desservant des établissements de santé ont conservées leur fonctionnement semaine été
- Depuis le lundi 30 mars, des ajustements ponctuels sont en œuvre pour adapter l'offre à des besoins persistants
- En parallèle, un travail de recensement du besoin directement auprès des établissements de santé est en œuvre pour adapter l'offre au plus proche des besoins du personnel soignant

# Mesures spécifiques :

## Navettes hôpitaux

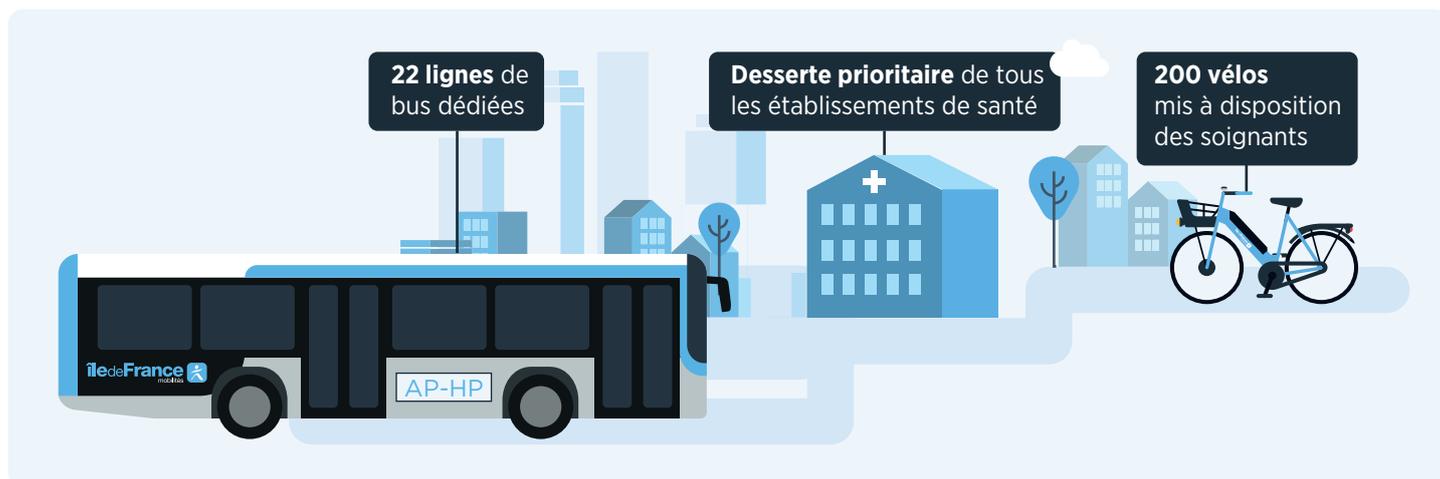
Dès le 22 mars, Île-de-France Mobilités a demandé à la RATP de mettre à disposition des personnels hospitaliers, vingt-deux lignes de bus réservées à Paris et en petite couronne parisienne assurant le lien entre les grandes gares parisiennes et les hôpitaux de l'AP-HP (Assistance publique Hôpitaux de Paris). Une mesure destinée à faciliter les déplacements des personnels hospitaliers, « ces héros du quotidien » en première ligne dans la guerre contre le coronavirus, prise en étroite collaboration avec l'AP-HP qui gère une grande partie des hôpitaux du Grand Paris.

Réservées exclusivement aux personnels hospitaliers et aux personnels travaillant dans les EHPAD, ces navettes gratuites circulent aux horaires correspondant aux prises de service et fins de service des agents : 6 heures à 9 heures, 12 heures à 15 heures, 19 heures à 22 heures avec un intervalle de passage d'un bus toutes les 30 minutes sur chaque ligne.

La navette au départ de la gare de Lyon, par exemple, desservira les hôpitaux Rothschild, Armand-Trousseau, Saint-Antoine avant de revenir gare de Lyon. Celle partant d'Austerlitz passera par la Collégiale, Cochin, Broca et le CHU de la Pitié Salpêtrière.

Pour les hôpitaux de grande couronne, une centaine de lignes régulières de bus ainsi que 6 lignes de transport à la demande (TAD) ont conservé leur fonctionnement : Férolles (77), Jossigny (77), Nemours (77), Houdan (78), Rambouillet (78) et Pontoise (95). Des adaptations sont réalisées en tant que besoin par les équipes d'Île-de-France Mobilités avec les opérateurs de transporteurs pour la desserte de ces hôpitaux. Ces lignes seront maintenues post confinement.

Toutes les fiches horaires des lignes sont disponibles sur : [www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/20-lignes-bus-reservees-personnels-hospitaliers](http://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/20-lignes-bus-reservees-personnels-hospitaliers)



## Renforcement des Noctiliens

Le service Noctilien RATP et SNCF, très utilisé par le personnel soignant, est ainsi maintenu dans son intégralité et même renforcé sur certaines lignes : N52, N131, N132, N133, N134, N140, N141, N142, N144, N145, N151, N152, N154.

Détails des horaires sur :

[www.transilien.com/fr/page-editoriale/les-lignes-de-noctilien](http://www.transilien.com/fr/page-editoriale/les-lignes-de-noctilien)

## Véligo location : prêt de 200 vélos aux personnels de l'APHP et un mois gratuit pour les autres

Île de France Mobilités met gratuitement à disposition le temps du confinement, deux vélos à assistance électrique à l'attention du personnel soignant de l'AP-HP. Les vélos concernés sont exactement les mêmes que ceux proposés aux abonnés Véligo. Ils possèdent une assistance électrique trois vitesses ainsi qu'un système de blocage de roue et un antivol. La batterie amovible permet une autonomie de 60-70 km.

Pour en bénéficier, les personnels soignants doivent se rapprocher de leur hiérarchie qui communiquera ensuite à IDFM leur adresse personnelle. Petit plus de l'offre : les vélos seront livrés au domicile du personnel hospitalier sans aucune démarche administrative de leur part.

Pour les 7000 utilisateurs du système de location longue durée qui ne peuvent plus ou peu utiliser leur vélo depuis le confinement, Île-de-France Mobilités fait un geste en prolongeant gratuitement tous les contrats d'un mois qui ont été passés avant le 31 mars.



# Protéger voyageurs et personnels

## Processus de désinfection :

Protéger les personnels des entreprises de transport et les usagers face au coronavirus est une priorité pour Île-de-France Mobilités. Des mesures sanitaires particulières ont été mises en place dans les bus, tramway, métros, RER, Transiliens et autres transports en commun, suite aux arrêtés ministériel des 14 et 17 mars 2020.

### Ces dispositions obligent à :

- Un nettoyage désinfectant de chaque véhicule ou matériel roulant de transport public au moins une fois par jour et notamment le nettoyage des zones de contact (barres et poignées de maintien, poste de conduite...) avec des produits désinfectants et virucides,
- Séparer les conducteurs de bus des voyageurs par une distance au moins égale à un mètre,
- Communiquer aux voyageurs les gestes barrières d'hygiène et de distanciation sociale, notamment par un affichage à bord de chaque véhicule ou matériel roulant,



### Sont également mis en place dans les bus :

- Montée obligatoire par les portes arrière,
- Isolement du poste de conduite par un barriérage matérialisé par la pose de rubalise entre la cabine et le premier siège,
- Suppression de la vente à bord et information aux voyageurs sur les moyens par lesquels ils peuvent se procurer un titre de transport.

Le Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités du 17 demande à l'Etat et aux opérateurs que l'ensemble des salariés de la RATP, de la SNCF et du réseau Optile continue de bénéficier des protections nécessaires (gels, masques et gants) pour travailler en sécurité.

## Généralisation du ticket SMS

Pour éviter contacts avec les chauffeurs de bus, l'achat de ticket par SMS a été généralisé à tous les réseaux d'Île de France dès le début du confinement. Testé depuis un an sur quelques réseaux, ce nouveau système présente l'avantage de supprimer tout contact physique (manipulation de monnaie et de tickets...) entre les voyageurs et les conducteurs.

Des modalités très simples : au lieu de donner 2€ (le prix du ticket) en monnaie au conducteur, les usagers envoient un SMS au numéro de téléphone 93100 pour les bus en moyenne et grande couronne et au 93800 pour les bus RATP à Paris et en Petite couronne. Ce SMS doit être composé du code correspondant au numéro de la ligne de bus empruntée (par exemple 38 pour la ligne 38 de la RATP). Le ticket est valable une heure sans correspondance et le conducteur peut vous demander de voir votre écran de smartphone pour vérifier. Les 2 euros sont ensuite prélevés directement sur la facture de téléphone de l'utilisateur. Les opérateurs Bouygues, Orange et SFR acceptent ce système. Des discussions sont encore en cours avec Free.



# Remboursement intégral des Passes Navigo à tous les abonnés pour le mois d'avril et les 10 premiers jours de mai.

Valérie Péresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France, a fait voter le 17 avril 2020 à l'unanimité des membres du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, le remboursement intégral du passe Navigo à tous les abonnés qui auraient voulu suspendre leur abonnement et pour ceux qui sont contraints de se déplacer pour l'intérêt de tous (soignants, travailleurs sociaux et bénévoles, commerçants, agents d'entretien et salariés des secteurs stratégiques...).

Pour le mois d'avril et les 10 premiers jours du mois de mai, cette mesure concerne les abonnements : **Navigo mensuel et annuel** pour avril, **Navigo senior, carte ImagineR**.

Cela porte le montant des remboursements pour les passes actifs au 1<sup>er</sup> avril, à 100€ maximum au lieu de 75,20€ juste pour le mois d'avril.

## Une procédure de remboursement simple

Pour se faire rembourser, il suffira de se connecter sur une plateforme dédiée : [mondedommagementnavigo.com](http://mondedommagementnavigo.com), comme celle qui a été mise en place à la suite des grèves. Cette plateforme sera mise en ligne le

plus rapidement possible dans le courant du mois de mai 2020, mais le confinement limite les ressources techniques pour la mettre en place. La procédure normale de suspension des abonnements annuels n'a pu être utilisée par tous les abonnés compte tenu de la situation sanitaire. Cela aurait nécessité d'aller sur un automate de vente ou dans une gare pour finaliser l'opération avant le 20 du mois précédent, et il n'aurait pas été responsable d'encourager les personnes à sortir au regard de la crise sanitaire.

Montant du remboursement pour le Navigo annuel et mensuel :

- NAVIGO ANNUEL zones 1-5 : 100,00 €**
- NAVIGO ANNUEL zones 2-3 : 91,22 €**
- NAVIGO ANNUEL zones 3-4 : 88,30 €**
- NAVIGO ANNUEL zones 4-5 : 86,70 €**
- Pour le Navigo SENIOR zones 1-5 : 50,00 €**



Tous les détails sur : [www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/remboursement-integral-passes-navigo-avril-2020](http://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/remboursement-integral-passes-navigo-avril-2020)

# Un milliard d'euros de perte estimée pour Île-de-France Mobilités

Les conséquences du confinement vont avoir des répercussions très importantes sur les recettes de fonctionnement d'Île-de-France Mobilités qui dépendent à plus de 80% de la vie économique de la région.

Le versement transport (taxe sur la masse salariale des entreprises employant plus de 11 salariés dont le produit est affecté à Île-de-France Mobilités) et le remboursement de 50% des forfaits Navigo de leurs employés représentent 52% des ressources de fonctionnement d'Île-de-France Mobilités et les recettes des titres de transport 27%.

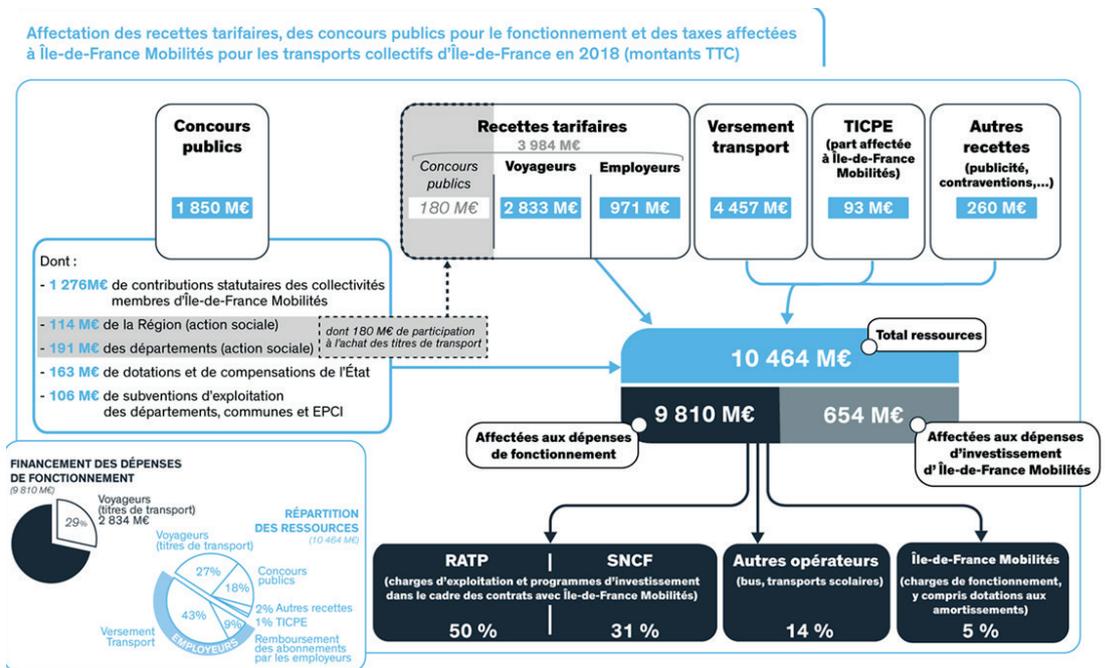
Avec une économie régionale fortement ralentie par la crise du Covid-19, et le remboursement du Passe Navigo ce sont près de 500 millions d'€ de recettes mensuelles qui pourraient manquer.

Avec une crise qui va durer au delà du mois de mai, le manque à gagner est d'ores et déjà estimé plus d'un milliard d'euros.

Face à cet état de catastrophe sanitaire sans précédent et du confinement décidé par l'État, Valérie Pécresse, mandatée par le Conseil administration d'Île-de-France Mobilités a demandé à

l'Etat de compenser les pertes de versement transport et de recettes voyageurs. Ce n'est pas aux usagers de payer les conséquences économiques de cette crise sanitaire.

Au regard de ce contexte, des choix seront sans doute nécessaires, mais sans repousser les investissements essentiels, ni remettre en cause les renforts d'offre nécessaires pour améliorer sans cesse la mobilité quotidienne des franciliens.



# Des masques pour les services publics en première ligne

Valérie Pécresse a fait de la distribution des masques une priorité dès le début du confinement et la Région Ile-de-France en a passé commande dès le mois de mars. Ils ont pu être distribué dès fin mars et début avril aux soignants et aux Ehpad mais également aux maires et aux départements afin de faire fonctionner tous les services publics de proximité.

Valérie Pécresse a aussi décidé qu'une partie de ces masques devait être consacrée à l'équipement des services publics de première nécessité dont les forces de l'ordre et les transports. A ce titre, des masques ont été distribués dès avril aux entreprises de transport qui en ont fait la demande. C'est ainsi que 100 000 masques ont été remis le 8 avril dernier par la Région au réseau Optile, ce qui a permis d'équiper les conducteurs de bus, les personnels de nettoyage et les personnels de maintenance en première ligne face au virus. Dans le même temps, la RATP et la SNCF équipaient également leurs agents de masques.



Pour s'abonner, les Franciliens peuvent s'inscrire sur [veligo-location.fr](http://veligo-location.fr) pour louer un vélo pour une durée de six mois (renouvelable une fois pour 3 mois supplémentaires) à un tarif de 40 € par mois, comprenant la réparation et l'entretien du vélo. L'abonnement mensuel peut être remboursé de moitié par l'employeur, seul ou en complément de l'abonnement Navigo pour les voyageurs faisant des trajets intermodaux et si le vélo est utilisé pour les trajets entre le travail et le domicile.

Afin de garantir le confort de tous, des offres complémentaires de service, comme la location d'accessoires ou la souscription d'assurances (vol et dommages), sont proposées aux clients. Les abonnés aux consignes de stationnement Véligo pourront eux aussi bénéficier d'une réduction sur l'abonnement de vélos à assistance électrique.

## Une prime à l'achat jusqu'à 500€ pour les vélos et 600€ pour les vélos cargos

Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo sur toute la région Île-de-France, Île-de-France Mobilités a mis en place une aide à l'achat de vélo pour tous les franciliens.



Sont concernés :

- Les vélos classiques à assistance électrique neuf,
- Les vélos cargo avec ou sans assistance électrique neuf : bi-porteur, triporteur, longtail, ...
- Les accessoires de sécurité : panier, casque, antivol peuvent également être subventionnés si ces derniers sont présentés sur la même facture que le vélo.

Cette aide à l'achat est cumulable avec les aides apportées par les autres collectivités locales d'Île-de-France pour l'acquisition de vélo.

Tous les détails sur : [www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros](http://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros)

## Vous souhaitez connaître l'ensemble des 250 points de location ?

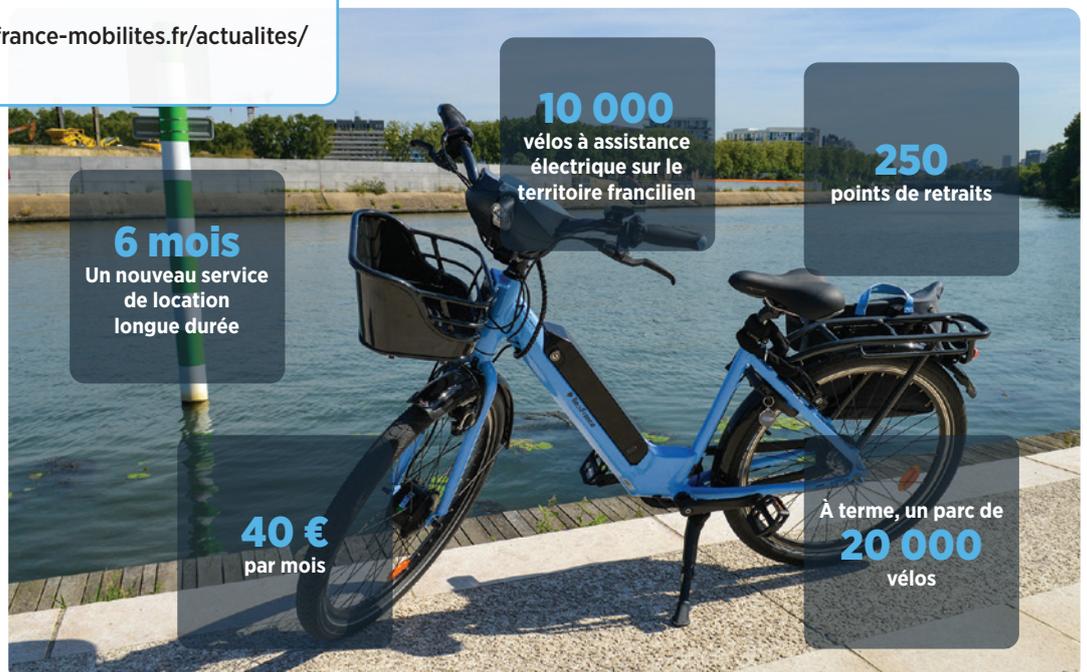
Collectivités, vous souhaitez valoriser la pratique du vélo par l'intermédiaire de Véligo Location ou encore accueillir un point de location sur votre territoire ?

Plusieurs options se présentent à vous sur [veligo-location.fr/acces-collectivites](http://veligo-location.fr/acces-collectivites).

**Bon à savoir :** afin de garantir au plus grand nombre de Franciliens un usage de Véligo Location, ce deux-roues non motorisé ne peut pas être acheté à la fin du contrat d'abonnement. En revanche, de nombreux dispositifs (aide nationale, locale et entreprise) existent pour permettre de s'équiper d'un vélo qu'il soit à assistance électrique ou non.



En Île-de-France, le vélo ne représente que 1,6 % des trajets quotidiens. Avec Véligo Location, nous souhaitons créer, partout en Île-de-France, un véritable effet tremplin, en encourageant la pratique grâce à une offre de location longue durée et, à terme, un report durable vers l'usage d'un vélo personnel pour tous les trajets courts du quotidien.



# Du **nouveau** sur les réseaux de transport

## Infrastructure

### Pôle Juvisy

Pôle majeur du sud francilien, lieu d'échange entre deux RER (lignes C et D), la gare de Juvisy est desservie par une vingtaine de lignes de bus sur 3 gares routières. En rupture avec la ville, la gare n'était pas à la hauteur du dynamisme du territoire et de ses habitants qui, accueillait déjà chaque jour près de 55 000 voyageurs. Le Grand Pôle Intermodal de Juvisy simplifier les déplacements, et développer l'efficacité des connexions sur l'ensemble du pôle.

[En savoir +](#)



### Arrivée de la première rame du Tram 9

Le futur tramway 9, « tramway lumière » pour son design unique, a été présenté pour la première fois le mardi 3 décembre.

Avec sa signature lumineuse extérieure, 100% LED, il illuminera les 6 villes de son parcours. Reliant la porte de Choisy (Paris 13ème) au centre-ville d'Orly (94), cette nouvelle ligne traversera les villes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais, Orly et Paris.

D'une longueur de 45 mètres, ces rames pourront transporter jusqu'à 314 voyageurs. Les **21 rames seront livrées au rythme de 2 à 3 rames par mois, tout au long de l'année pour être prêtes pour le lancement officiel fin 2020.**



### Inauguration de la nouvelle branche du Tram 4

La nouvelle branche du Tram 4, entre les stations Gargan, aux Pavillons-sous-Bois, et Arboretum, à Montfermeil, en présence de Jean-Louis Borloo, ancien ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine et des 4 Maires des villes desservies a été inaugurée le samedi 14 décembre.

**Avec 8 nouvelles stations et 15 nouvelles rames, cette nouvelle branche du T4 desservira 4 communes** (les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil) sur 10 kms en 25 à 30 minutes. Elle va permettre aux 37 000 voyageurs attendus chaque jour de se déplacer plus facilement et gagner ainsi en temps et en confort de vie. Ce projet va désenclaver le plateau de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil et contribuer à améliorer la desserte en transports en commun de tous les habitants et accompagner le grand programme de renouvellement urbain en cours dans les quartiers traversés de ces deux villes.



### Pose des rails sur le Tram T13 phase 1

Le Tram T13 reliera Saint-Cyr-l'École à Saint-Germain-en-Laye à partir de fin 2021. Deux ans après le démarrage des travaux, le projet du tram T13 franchit un cap majeur : les premiers rails ont été posés à Saint-Germain-en-Laye, sur l'avenue des Loges, l'avenue du Président J.F. Kennedy et le long de la RN184.

Plusieurs convois exceptionnels ont livré début septembre les éléments en béton préfabriqués et les rails qui sont mis en place au fil de l'avancement. Grâce à d'impressionnants engins, toupies et pelles-rails, les entreprises mandatées par Île-de-France Mobilités installent ces tonnes de béton et d'acier sur la chaussée aménagée. Le montage de la voie est effectué sous le contrôle des géomètres. S'en suivent alors des opérations de bétonnage et de serrage qui assureront la stabilité de la plateforme et son parfait enlignement. Après un dernier contrôle topographique, les rails seront ensuite assemblés par soudures.



## Lancement opération STAND UP – 6 mars 2020

Île-de-France Mobilités, la RATP et la SNCF se sont associées au programme StandUp lancé par l'Oréal Paris, l'ONG Hollaback et la Fondation des Femmes pour former les Francilien(ne)s à intervenir en toute sécurité en apprenant à désamorcer une situation de harcèlement de rue lorsque l'on est victime ou témoin de harcèlement dans les lieux publics, autour de la méthodologie des « 5D » : DISTRAIRE, DÉLÉGUER, DIALOGUER, DIRIGER ET DOCUMENTER.



Île-de-France mobilités, à travers son soutien à ce programme, rappelle les mesures mises en place dans les transports en commun en Ile-de-France pour lutter contre le harcèlement : le numéro d'alerte 3117 24/24 et 7j/7, présence humaine renforcée, vers un réseau 100% vidéoprotégé, la descente à la demande pour les bus de nuit...

**Pour plus d'information :** [www.standup-international.com/fr/fr/about](http://www.standup-international.com/fr/fr/about)

## Effondrement du talus vers la gare de Sèvres Ville d'Avray (ligne L) – 19 février 2020

Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités s'est rendue en présence des élus locaux et de la SNCF en gare de Sèvres Ville d'Avray (ligne L) le 19 février suite au glissement de terrain (de l'ordre de 4 000 m<sup>3</sup> de terre) le mardi 4 février à 22h48 aux abords de cette gare.

Un plan de transport de substitution a été mis en place et a été ajusté au cours des dernières semaines. Il comprend notamment le renforcement des lignes régulières 471, 171 et 10, de même que des substitutions routières. La reprise des circulations devrait intervenir intervenir début mai 2020.

## Maintenance des trains des lignes E et P



**Dès 2020, de nouvelles mesures fiabiliser les rames des lignes E et P :**

- **Installation de garages provisoires de jour** à Meaux et Gretz pour faciliter le mouvement des trains et fluidifier les rotations de rames
- **Réparation des rames le week-end** à Noisy et à Gretz pour désaturer le flux de réparation des trains en semaine.
- **Renforcement de l'équipe de dépannage mobile**
- **Amélioration du suivi des incidents et du plan de maintenance** pour mieux anticiper et organiser la réparation des trains

## Renfort de l'offre du RER C

À l'occasion du Service Annuel (SA) 2020, une refonte de l'offre du RER C a été engagée afin de la rendre plus performante, plus robuste aux aléas et mieux adaptée à sa fréquentation journalière.

## SÉCURITE



Île-de-France Mobilités a renforcé son plan sécurité dans les transports pour garantir aux Franciliens de meilleures conditions de transports : Le renforcement encore les moyens humains : 250 personnels de sécurité supplémentaires, soit 1000 agents de sécurité d'ici fin 2020, 50 % de plus qu'en 2015

La généralisation des caméras-piétons à l'ensemble des agents du GPSR, avec prochainement une expérimentation sur les réseaux de bus exploités par Transdev.

L'augmentation et l'harmonisation du montant des amendes à environ 150€ pour tous les opérateurs (trouble à la tranquillité des voyageurs, circulation interdite sur engin, entrave à la circulation des personnes, dégradation, fumer dans les trains, gares ou stations).

La création d'un haut-commissaire pour la sûreté dans les transports en commun au sein d'Île-de-France Mobilités

Des expérimentations autour de la vidéo intelligente, avec notamment la création avec la RATP d'un laboratoire d'Intelligence Artificielle, le Lab'IA Vidéo pour traiter les images vidéo.

## GOVERNANCE

### Ouverture mise en concurrence

À partir du premier janvier 2023, la loi Nouveau pacte ferroviaire permet à Île-de-France Mobilités de mettre en concurrence 8 lignes SNCF exploitées par SNCF Transilien.

Pour le RER, les périodes sont différentes selon les lignes : RER A et B au 1<sup>er</sup> janvier 2040, RER C et D entre 2033 et 2039 et le RER E à partir de 2025. Pour le métro l'ouverture à la concurrence est aujourd'hui fixée en 2039.

Les autres régions peuvent, elles, mettre en concurrence toutes les lignes de trains de leurs territoires à partir de 2023.

## Les principaux objectifs d'Île-de-France Mobilités sont :

- **Améliorer la qualité de service avec notamment une plus grande réactivité des opérateurs, une capacité à trouver des solutions innovantes et une amélioration de l'information des voyageurs en toutes circonstances**
- **Gagner en efficacité et pouvoir financer d'avantages de trains pour les Franciliens au même coût**
- **Faire bénéficier les lignes en souffrances comme les RER B et D, les lignes J, P, ou R d'une nouvelle dynamique**

# Les **décisions** prises aux Conseils d'Île-de-France

## Passé **Junior**



• Le **passé Junior** pour **tous les enfants Franciliens de 4 à 11 ans**

**À 24 € / an**  
pour se déplacer partout en Île-de-France

• **326 € d'économie par an**

• Dès la **rentrée scolaire 2020**

À la rentrée scolaire 2020, tous les enfants franciliens de 4 à 11 ans inclus (maternelle et primaire) pourront se déplacer partout en Île-de-France en transports en commun grâce à un nouveau Passé Junior à 24 € par année scolaire.

Les demi-tarif sur les carnets de Tickets t+ et les tickets origine-destination à l'unité ou en carnet pour tous les enfants de 4 à 9 ans demeurent disponibles.

## Création **d'une filiale billettique**

Île-de-France Mobilités doit s'organiser pour piloter et faire opérer un système commun à l'ensemble des opérateurs de transport, de façon robuste et indépendante des opérateurs, actuels propriétaires des systèmes billettiques. Il a donc décidé de la création d'une agence billettique, sous la forme d'une filiale afin d'engager la reprise progressive des activités d'opérations billettiques par Île-de-France Mobilités.

## Développement **lignes bus et tram**

En 2020, Île-de-France Mobilités poursuit son projet d'amélioration des lignes de bus et de tramways. 58 lignes de bus ont été renforcées depuis le début de l'année 2020. A ces développements s'ajoutent 25 nouvelles lignes afin de fournir à chaque Francilien un réseau de transports adapté et équilibré quel que soit son territoire.

- Renforcer l'offre aux heures de pointe afin d'améliorer les conditions de confort des voyageurs
  - Renforcer l'offre aux heures creuses en semaine et le week-end afin de mieux répondre aux besoins pendant ces périodes
  - Créer des services en soirée
  - Adapter les itinéraires, les fréquences et les amplitudes pour la desserte de nouveaux quartiers, de services publics, de zones d'activités. Mis en service depuis le début de l'année
- Depuis 2017, plus de 900 lignes ont été renforcées dans la région Île-de-France.

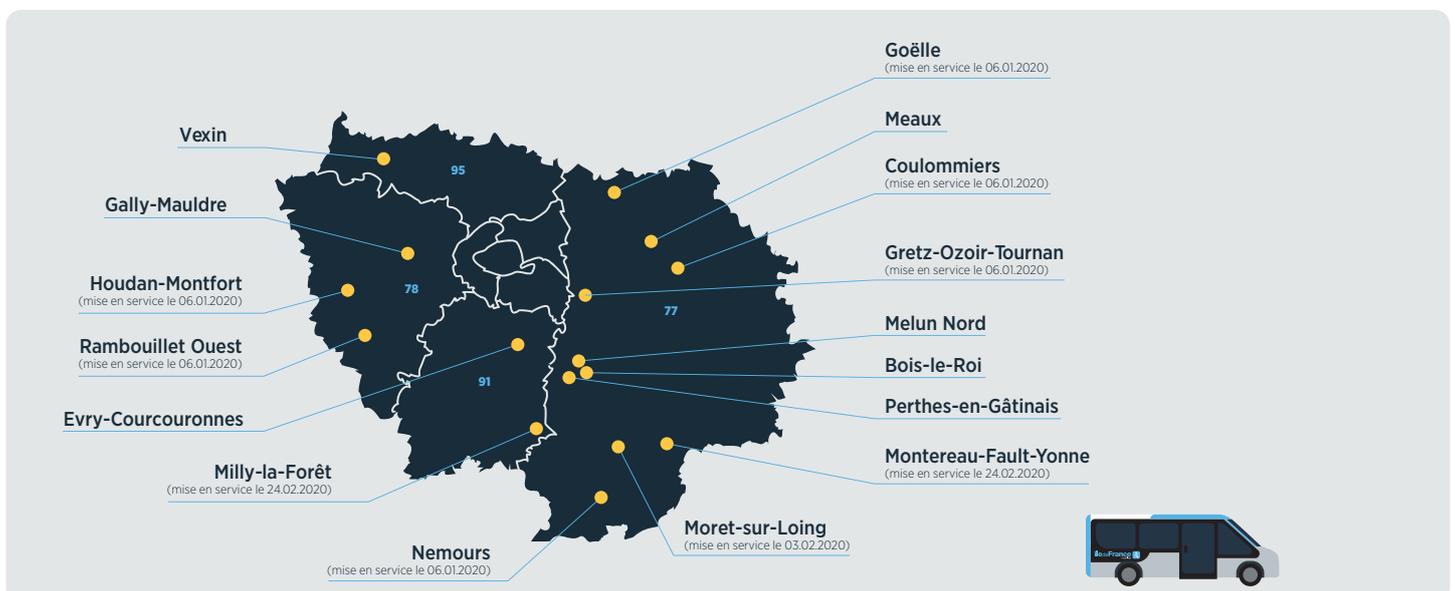
## **409 bus Biogaz IVECO**

En préparation de l'ouverture à la concurrence et pour la première fois, Île-de-France Mobilités réalise l'acquisition de 409 bus Biogaz IVECO véhicules en direct, sans passer par ses opérateurs de transport. Une démarche qui vise à standardiser le matériel francilien afin que les voyageurs puissent bénéficier de bus choisis sur des critères de qualité comparables sur tout le territoire.

Avec 400km d'autonomie, ces véhicules particulièrement adaptés aux lignes de grande couronne, seront livrés entre 2020 et 2021.

## **Transport à la demande : 16 services**

En service depuis le 6 janvier, les villes de Coulommiers, Houdan-Montfort, Rambouillet Ouest, Nemours, Gretz-Ozoir-Tournan et Goëlle bénéficient du service de transport à la demande (TàD). Ce qui porte à 16 le nombre de TàD mis en place et accessibles via <https://tad.idfmobilites.fr> ou par téléphone au 09 70 80 96 63 de 9h à 18h du lundi au vendredi (hors jours fériés)





# Mobilités des 9/10, 12/12 2019 et 5/02/2020

## Modernisation des gares

Les investissements pour la modernisation des gares se poursuivent avec l'évolution des gares routières vers des éco-stations bus accessibles qui offrent des zones d'attente confortables pour les voyageurs ainsi que des services. Les projets d'aménagement concernent :

- Neuilly-sur-Seine | la Verrière (92)
- Hôpital Montfermeil (93)
- Sucy-Bonneuil (94)
- Evry Bras-de-Fer (91)



## Renfort de l'offre du RER C

À l'occasion du Service Annuel (SA) 2020, une refonte de l'offre du RER C a été engagée avec élus des territoires desservis et les associations d'usagers. Objectif améliorer l'offre en la rendant plus performante, plus robuste aux aléas et mieux adaptée à la fréquentation journalière.

### Île-de-France Mobilités renforce l'offre du RER C pour faciliter le déplacement des voyageurs

- **Augmentation de l'offre dans la Vallée de l'Orge** en période de pointe de matinée avec 3 trains de Ⓢ Brétigny > Paris Austerlitz : 07h29, 07h44 et 07h59
- **Extension de la période de pointe de soirée** sur les branches Dourdan et Etampes et renfort de la desserte de la Vallée de l'Orge en créant un train BALI de Montigny à Brétigny
- **Extension de la période de pointe dans la Vallée de la Bièvre** avec la création de 2 nouveaux trains dans le sens Versailles > Massy

## Le métro du futur : avant-première

2,9Mds € ont été investis pour assurer le renouvellement des trains de 8 lignes du métro MF19. Ces nouvelles rames seront déployées sur la ligne 13 marché mais le marché permettra l'achat de trains de longueurs différentes équipés pour répondre aux spécificités de chaque ligne, et anticiper d'éventuelles évolutions technologiques.



## Plan vélo : mesures



- 5 000 Véligo location supplémentaires fin 2020
- 500 Véligo Cargos à Assistance Électrique disponibles à la location en 2020

- Jusqu'à 500 euros d'aide à l'achat pour les Vélos à Assistance Électrique et les Vélos Cargos Sans Assistance Électrique, et jusqu'à 600 euros d'aide à l'achat pour les Vélos Cargos à Assistance Électrique
- Gratuité des parcs Véligo pour les abonnés Navigo Annuel, Imagine R et tarification Senior
- Lancement d'une étude pour élargir les modèles de vélos éligibles à l'aide à l'achat (vélos adaptés aux personnes en situation de handicap, électrification des vélos classiques)

Une première commande ferme de 44 trains (MF19) a été passée pour équiper les lignes 10, 7bis et 3bis entre 2024 et 2026 pour un montant de 658 M€. Le MF19 sera ensuite déployé sur la ligne 13, dont le calendrier de renouvellement a été avancé par Île-de-France Mobilités à 2026 au lieu de 2032 pour répondre aux besoins de cette ligne particulièrement sollicitée.

# Agenda des **concertations** et **enquêtes publiques**

## Déclaration d'Utilité Publique du **Câble A**

La suite de l'enquête publique menée du 25 mars au 11 mai 2019 pendant laquelle le public a pu largement et pleinement s'exprimer sur le projet de Câble A et qui a ainsi recueilli plus 1000 contributions, le préfet du Val-de-Marne a signé jeudi 24 octobre 2019 la Déclaration d'Utilité Publique de ce futur mode de transport unique en Île-de-France qui reliera Créteil à Villeneuve-Saint-Georges via Limeil-Brévannes et Valenton. Il permettra de desservir directement plus de 20 000 habitants et 6000 emplois.

Cette déclaration d'utilité publique permet aujourd'hui à Île-de-France Mobilités, maître d'ouvrage du projet, de lancer la procédure de consultation du futur marché global de conception et de réalisation de l'ensemble de ce projet. Cette consultation a été lancée à la fin de l'année. Les recommandations formulées par la commission d'enquête, qui ont pour objet d'optimiser et d'améliorer le projet, ont d'ores et déjà été intégrées dans la procédure de consultation.

## Enquête publique Tram T1 **Nanterre Rueil-Malmaison**

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 septembre au 18 octobre dans les communes de Colombes, Nanterre et Rueil-Malmaison, la Commission d'enquête a rendu son rapport sur le projet de prolongement du tram T1 de Nanterre à Rueil-Malmaison.

C'est une étape très importante qui vient d'être franchie dans la vie du projet. La Commission d'enquête, chargée de vérifier la régularité de l'enquête publique et la bonne information du public a rendu 3 avis favorables :

- 1 avis favorable à la demande de déclaration d'utilité du projet (DUP)
- 1 avis favorable pour la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées,
- 1 avis favorable pour l'enquête parcellaire,

Le rapport est assorti de réserves et recommandations. Île-de-France Mobilités et le Conseil département des Hauts de Seine ont respectivement pris une déclaration de projet pour lever les réserves et répondre aux recommandations. Cela concerne principalement :

- La localisation du site de maintenance et de remisage (SMR) qui doit être assurée afin de garantir la faisabilité du prolongement ;
- La recherche de minimisation des impacts du projet sur les riverains aussi bien en termes d'occupation foncière que de production de nuisances à venir avec le prolongement.

Au regard de ces déclarations de projet, le Préfet pourra déclarer l'utilité publique du projet dans les mois à venir. Les réserves et recommandations de la Commission d'enquête constituent de belles opportunités d'améliorer encore le projet dans les mois et années à venir !

## Bilan de la concertation sur le **Tram 8**



La concertation préalable sur le projet de prolongement du tram T8 s'est tenue du 9 septembre au 26 octobre dernier. Elle a recueilli 465 avis. La garante de la concertation, Fatima Ouassak, a présenté son bilan de la concertation devant la Commission nationale du débat public (CNDP) le 8 janvier 2020. Elle y a notamment déclaré que les exigences de la CNDP en matière d'information et de concertation ont été entendues et respectées par Île-de-France Mobilités, dans le cadre d'un dialogue constructif entre le maître d'ouvrage et la garante. Elle a également salué la transparence et l'ouverture d'Île-de-France Mobilités, la qualité des échanges avec les publics et la véracité du processus de concertation.

Île-de-France Mobilités a publié son propre bilan à l'issue de son conseil d'administration du 05 février 2020. Ce bilan présente une analyse quantitative et qualitative des avis recueillis, remarques et questions exprimés par les participants au cours de la concertation ainsi que les enseignements tirés par Île-de-France Mobilités.

Comme enseignement et suite donnée à la concertation préalable, Île-de-France Mobilités va rechercher, dans la suite des études pour le schéma de principe, à améliorer l'interconnexion entre le T8, le T3b et le RER E. Cette amélioration vise l'ensemble des usagers des transports en commun, et en particulier les personnes à mobilité réduite.

Concernant les mesures conservatoires à Pressensé initialement présentées en concertation, Île-de-France Mobilités a décidé de poursuivre les études sur la base d'une station supplémentaire pour mieux desservir le quartier des Franc Moisin.



# Relations Territoires et Associations d'usagers

La fin d'année 2019 et le début 2020 ont été ponctués par les traditionnelles réunions avec les élus des territoires et les associations d'usagers.

## 1 octobre 2019

### Retour d'expérience sur les travaux de l'été 2019

Présidé par Laurent Probst, Directeur général d'Île-de-France Mobilités un retour d'expérience sur le fonctionnement des réseaux ferrés RATP et SNCF au cours de l'été 2019 a été réalisé en présence des opérateurs. Plusieurs focus par secteur géographique sur les incidents les plus importants impactant les voyageurs ont été présentés aux associations d'usagers. Parmi les enseignements retenus, l'organisation d'une réunion générale au 1er semestre 2020 avec l'ensemble des associations d'usagers franciliennes concernées pour présenter les travaux prévus pendant l'été 2020 et les plans de transport adaptés à mettre en place permettra de procéder à des ajustements en tenant compte des remontées terrains des associations d'usagers.

## 3/10 et 7/11 2019

### Groupe de travail #4 et #5 du RER B

L'objectif de cette évolution d'offre est de limiter la charge des trains sur les missions les plus saturées. Elle propose une grille horaire complète (incluant les heures creuses, week-ends et congés scolaires), plus ponctuelle et mieux adaptée aux aléas du quotidien.

## 26 novembre 2019

### Plénière des témoins de ligne

En collaboration avec la RATP en présence de son délégué à la Conception au département Maîtrise d'ouvrage des projets Yo Kaminagai, la nouvelle signalétique et charte des modes a été présentée par les équipes d'Île-de-France Mobilités devant les témoins de ligne. Sujet complexe pour les usagers et entreprises dans la perspective de la mise en concurrence qui nécessite l'harmonisation de la signalétique pour converger vers un système homogène. Enfin le bilan de l'opération Témoins de ligne a révélé pour l'année 2019 près de 1500 témoignages pour 458 témoins dont 114 nouveaux sur le réseau RATP.



## 5 février 2020

### Réunion de ligne J5

Associations et collectifs représentant les usagers de la ligne Transilien J5 et des gares franciliennes desservies par les TER normands ont participé à une réunion d'Île-de-France Mobilités pour faire le point sur la situation complexe de la ligne J5 affectée par divers aléas : grève et affaissement du remblai d'Apremont.



Outres les directions de SNCF de Saint Lazare et de TER Normandie, la Région Normandie autorité organisatrice pour les trains normands était également représentée. L'engagement de retenir autant que possible la navette à Mantes pour permettre la correspondance avec le train en provenance de Paris, et tout particulièrement celle de la dernière navette du soir pour rejoindre Bréval et Bueil a été pris par la SNCF. Île-de-France Mobilités veillera au respect de la bonne réalisation de la correspondance à Mantes entre les navettes et les trains à destination ou en provenance de Paris.

## 18 mars 2020

### Nouvelle numérotation régionale des lignes de bus

Île-de-France Mobilités a mené un travail pour mettre au point une nouvelle numérotation régionale des lignes de bus afin d'harmoniser la dénomination des lignes de bus pour faciliter l'information des voyageurs et limiter l'usage d'un même numéro de lignes de bus comme c'est le cas actuellement. Les associations d'usagers ont apprécié pouvoir échanger et soumettre leur avis suite à la présentation des résultats de l'étude réalisée avec les principes de numérotation retenus.

## 24 mars 2020

### REX dédommagement

Sous l'égide de Laurent Probst, Directeur général d'Île-de-France Mobilités, un retour d'expérience a été partagé avec les associations et collectifs d'usagers sur les grèves qui ont affecté les transports publics franciliens en décembre et janvier derniers.

# Assises de la mobilité 6<sup>ème</sup> édition

Avec plus de 300 participants à chaque édition, les Assises de la mobilité en Île-de-France sont le rendez-vous annuel incontournable de l'ensemble des acteurs de la mobilité dans la région. Pour l'édition 2019, le 24 septembre, les collectivités locales étaient largement représentées par des élus et techniciens des communes, intercommunalités et départements franciliens. De nombreuses associations ont aussi participé à cet évènement.

Temps fort de l'après-midi, 40 porteurs de projets contribuant à une mobilité plus durable – collectivités, associations ou entreprises – sont venus partager leur expérience lors d'un « forum des bonnes pratiques », un temps d'échange, très apprécié, entre pairs autour d'initiatives réalisées à l'échelle locale : mise en place d'équipements ou de services pour favoriser l'usage du vélo dans une commune, apaisement de la circulation en ville dans une autre, déploiement de conseil en mobilité au sein d'un territoire, accompagnement des commerces et des transporteurs pour des livraisons de nuit en ville silencieuses... L'occasion pour Île-de-France Mobilités et pour la Région Île-de-France d'évoquer avec les participants les nouveaux dispositifs déployés : lancement de Véligo location, déploiement des nouveaux services de transport à la demande, aides régionales pour les plans de mobilité entreprises, label autopartage, aménagements de voirie en faveur des bus...

Lors de la présentation des premiers résultats de l'enquête globale transport, les témoignages d'associations d'usagers des différents modes de transport (piétons, cyclistes, usagers des deux-roues motorisés, automobilistes, usagers des transports en commun) sont venus apporter un éclairage sur les tendances observées et sur les attentes des usagers vis-à-vis des décideurs en matière de politiques de mobilité à toutes les échelles.



## LES LAURÉATS DES TROPHÉES DE LA MOBILITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2019 :

**Le groupe Valophis**, groupement d'organismes HLM pour son Plan de mobilité augmenté ;

- **Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse** pour l'Aiguillage, une maison du tourisme et de l'écomobilité ;
- **Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis** pour son Plan de mobilité durable pour le développement du vélo ;
- **La ville d'Héricy** pour l'aménagement de la Place du Clos, accessible à tous ;
- **L'association Certibruit** pour son label « des livraisons de nuits respectueuses des riverains et de l'environnement » ;
- **L'établissement public de santé Barthélemy Durand** à Etampes pour des journées de formation sécurité routière à l'intention de ses salariés.

## Les premières tendances de la nouvelle Enquête Globale Transports

### L'enquête globale transport (EGT)

- est la seule enquête qui permet de connaître la mobilité des Franciliens dans son ensemble. La dernière enquête date de 2010. Une nouvelle enquête est en cours, pilotée par Île-de-France Mobilités, et co-financée avec l'Etat.
- De janvier 2018 à juin 2019, hors périodes de vacances scolaires et de mouvements sociaux, plus de 3 000 ménages ont été enquêtés en face à face à leur domicile, soit près de 7 000 Franciliens. La nouvelle EGT se poursuit. Elle portera in fine sur la période 2018-2022, avec pour objectif de passer d'une photographie de la mobilité des Franciliens tous les 10 ans à un recueil en continu sur le principe du recensement de la population.

Retrouvez le détail de tous les résultats sur : [omnil.fr](http://omnil.fr)

En moyenne, chaque jour, un Francilien fait 3,8 déplacements, passe 1h30 à se déplacer et parcourt 18 kilomètres. Ces valeurs moyennes sont stables par rapport à 2010.

En 2018, ce sont **43 millions de déplacements** qui sont réalisés chaque jour de semaine en Île-de-France. Ce nombre était de 41 millions en 2010, soit une hausse d'environ 5 % qui est liée principalement à la croissance de la population francilienne (puisque la mobilité par personne est restée stable).

Les déplacements se font **majoritairement en dehors de Paris** à près de 70 %. Ils se font en premier lieu à l'intérieur de la grande couronne, puis en petite couronne. Les déplacements entre Paris et la banlieue ne représentent qu'environ 10 % des déplacements quotidiens.

L'évolution de l'usage des modes de déplacements est globalement en phase avec les objectifs du plan de déplacements urbains d'Île-de-France :

- On compte désormais **9,4 millions de déplacements** en transports collectifs en jour ouvrable, ce qui représente une croissance de 14% par rapport à 2010 et une augmentation de leur part modale.
- Les déplacements en voiture diminuent de 5 % sur l'ensemble de l'Île-de-France et voient ainsi leur part modale diminuer. Les déplacements en deux-roues motorisés baissent fortement. Globalement, la tendance à la **diminution des modes individuels motorisés** est plus importante que celle fixée par le PDUIF.
- L'ensemble des **modes actifs présente une croissance** de près de 9% (8% pour les déplacements à pied et 30% pour les vélos), ce qui est tout à fait dans les tendances souhaitées par le PDUIF.

**L'EGT 2018 voit par ailleurs émerger les nouvelles mobilités, avec l'apparition de volumes certes faibles mais tout de même détectables de déplacements en VTC et taxis, ainsi qu'en trottinettes.**

### La lettre aux territoires

**Île-de-France Mobilités**,  
41 rue de Châteaudun, 75009 Paris.  
Tél. 01 47 53 28 00

**Directeur de la publication** : Laurent Probst, Directeur général • **Réalisation** : Relations Voyageurs, Territoires et Affaires européennes (RVTAE) • **Rédacteurs** : Pierre-Olivier Carel, Axel Durnerin, Marie-Anne Lagedamond, Hélène Lambert, Jean-Christophe Monnet, Ivan Tixier • **Crédits photos** : © Île-de-France Mobilités/William Beaucardet, Mat Beaudet, DR - Epiceum - Havas Paris